

Grandson, le 16 janvier 2023

DECISION DU CONSEIL D'ETAT

Conformément à l'article 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, la Municipalité de Grandson porte à la connaissance des électrices et des électeurs que dans sa séance du 07 décembre 2022, le Conseil d'Etat a approuvé le

Plan directeur régional du Nord vaudois

Cet objet, publié dans la Feuille des avis officiels du vendredi 13 janvier 2023 et adopté par le Conseil communal, est susceptible de référendum. Selon l'article 163 LEDP, ce dernier doit être annoncé à la Municipalité dans un délai de 10 jours à compter de la présente publication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire



Antonio Vialatte



Eric Beauverd